

Analyses 2011



**La construction de la Paix :
défis et potentiel d'un concept émergent**

Avec le soutien de la Communauté française

Commission Justice et Paix belge francophone asbl
Rue Maurice Liétart 31/6
B-1150 Bruxelles Belgique
Tél. +32 (0) 2 738 08 01
Fax: +32 (0) 738 08 00
info@justicepaix.be www.justicepaix.be

La Construction de la Paix : défis et potentiel d'un concept émergent

« Il ne suffit pas de parler de paix. Il faut croire en elle.
Et il ne suffit pas d'y croire. Il faut la construire ».
(Eleanor Roosevelt, 1884-1962)

1. De l'origine du concept...

La Construction de la Paix (CP) (*peacebuilding*) est définie de multiples manières, que ce soit par les chercheurs, les décideurs politiques ou les travailleurs de terrain. Adoptée pour la première fois en 1975 par Johan Galtung, elle élargit le sens commun de la paix quant aux principes, priorités et actions qu'elle représente. Elle a apporté une nouvelle perspective sur notre vision de la paix, mettant davantage l'accent sur le besoin d'une *structuration* des mécanismes de la paix au sein du système, afin que ces derniers puissent être mis en pratique plus efficacement. Selon cette nouvelle définition, la CP doit chercher à éliminer les causes des conflits armés et développer des alternatives à ceux-ci.¹ Néanmoins, ce n'est qu'après l'utilisation des termes CP en 1992 par Boutros Boutros-Ghali², alors Secrétaire Général de l'Organisation des Nations-Unies (ONU), que la CP commence à être couramment utilisée. Le sens de la CP a depuis été retravaillé et développé par les institutions internationales, par des chercheurs de renom, tel que John Paul Lederach³ et Luc Reyhler⁴, ainsi que par la société civile.

2. ... À son utilisation actuelle

Il n'existe pas une définition générique de ce qu'est la CP. Elle peut être définie comme un champ qui rassemble « l'ensemble des initiatives prises par les divers acteurs au sein du gouvernement et de la société civile pour s'attaquer aux causes profondes de la violence et protéger les civils avant, pendant, et après un conflit violent ». ⁵ Selon Lederach, la CP est une construction sociale engagée dans une dynamique continue, qui inclut des processus et des approches holistiques indispensables pour transformer les conflits et établir des relations durables et pacifiques. Une large participation sociale doit être assurée et aucune dimension, qu'elle soit politique, économique, spirituelle, psychologique, sociale ou militaire ne doit être exclue du processus⁶. Elle vise principalement à prévenir, réduire, transformer et abolir les conflits violents et établir une culture de paix, c'est-à-dire un processus de reconstruction à long terme qui donne la capacité à la population de tisser une société civile durable⁷.

On le comprend à la lecture de ces définitions relativement larges et consensuelles, la CP est un champ qui renvoie à une vaste gamme d'approches, de secteurs et de types d'activités qui vont au-delà de la seule intervention en cas de crises. On peut identifier **4 grandes approches** de la CP⁸ :

- *L'engagement non violent dans les conflits* : il s'agit ici tant d'actions directes (diplomatie, aide humanitaire, etc.), qu'indirectes (plaidoyer sur les droits humains et la justice sociale, mise en place des conditions nécessaires au dialogue et aux négociations entre parties prenantes) ;
- *La réduction directe de la violence* : destinée à réduire la souffrance immédiate des victimes de la violence, celle-ci se traduit par l'intervention militaire, la préparation et la signature

¹ Johan Galtung, "Three Approaches to Peace: Peacekeeping, Peacemaking, and Peacebuilding", in *Peace, War and Defense: Essays in Peace Research*, Vol II (Copenhagen: Christian Ejlertsen, 1976), 297-298, <http://sierraleone.peacebuildinginitiative.org/index.cfm?pageId=1764>.

² Boutros Boutros-Ghali, *Un Agenda pour la Paix*, 17 Juin 1992, www.operationspaix.net/Agenda-pour-la-paix.

³ John Paul Lederach, *A Handbook of International Peacebuilding: Into The Eye Of The Storm*, 2002.

⁴ Luc Reyhler and Thania Paffenholz, *Peace-Building: A Field Guide*, 2001.

⁵ Chic Dambach, Président et Directeur de l'Alliance pour la Construction de la Paix.

www.allianceforpeacebuilding.org/?page=aboutpeacebuilding.

⁶ <http://sierraleone.peacebuildinginitiative.org/index.cfm?pageId=1764>.

⁷ Lisa Schirch, *Civilian Peacekeeping: Preventing Violence and Making Space for Democracy*, 2005, p. 12.

⁸ *Ibidem*, p. 13-14.

d'accords de cessez-le-feu, le maintien de la paix civile et militaire, et les programmes d'alertes précoces ;

- *La transformation pacifiée et réconciliatrice des relations* : il s'agit ici de donner l'opportunité aux victimes des violences de trouver réparation et de mettre en place des solutions qui répondent à leurs besoins de justice. Les actions visent ici la guérison des traumatismes liés aux conflits (justices restauratrice et transitoire, travail de mémoire et décisions politiques) ;
- *Le renforcement des capacités* : ce renforcement en faveur d'une culture de paix durable passe par un investissement non seulement dans les structures institutionnelles des pays (réforme des institutions de sécurité et de justice « bonne gouvernance »). Les capacités concernées ne touchent pas uniquement à la réforme des institutions en charge de la sécurité et de la justice, elles s'étendent aussi, en vue de prévenir les conflits, à la formation et l'éducation à la citoyenneté des populations, ainsi qu'aux politiques de lutte contre la pauvreté (Aide Publique au Développement).

Ces approches sont développées au travers de **6 secteurs d'activités** :

- La prévention des conflits ;
- L'alerte précoce (*early warning*) ;
- La gestion des crises et des conflits ;
- Le maintien de la paix ;
- La résolution et la transformation des conflits ;
- Les situations de post-conflit et la réconciliation ;

Chaque secteur développe **différents types d'activités** sur le terrain, comme par exemple :

- La formation policière dans les droits humains ;
- L'éducation citoyenne visant à réduire les préjugés ;
- La mise en place de systèmes de médiation des conflits impliquant les parties prenantes ;
- etc.

La plupart des organisations travaillant dans ce champ reconnaissent **4 grands principes nécessaires** à tout processus de CP⁹ :

- *Le processus de paix doit être localement approprié* : des espaces doivent être créés pour permettre l'instauration du dialogue et la construction d'un consensus au niveau local. Les populations doivent être incluses, afin qu'elles s'approprient les solutions et assument leur responsabilité tout au long du processus.
- *L'identification et l'inclusion de toutes les parties concernées* : ce principe est central pour l'émergence d'une culture de paix au sein de laquelle les acteurs en présence désirent s'impliquer.
- *La construction de la confiance entre les parties concernées* : bien qu'elle soit souvent très difficile à établir, elle est nécessaire au renforcement de la cohésion sociale et à l'instauration d'institutions légitimes.
- *La CP engendre un investissement à long terme* : il ne peut y avoir de chemin rapide quand on parle de CP. Ce chemin exige flexibilité, patience et persévérance, notamment en vue d'établir des institutions légitimes et indépendantes capables de répondre aux causes sous-jacentes des conflits.

3. Pourquoi faut-il (encore) investir dans la CP au 21^{ème} siècle ?

Au début des années '90, la fin de la guerre froide avait fait émerger l'espoir d'un monde réunifié où les guerres et les conflits n'auraient plus de raison d'être. Près de vingt années plus tard, force est de constater que cet espoir est encore loin d'être réalisé. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) estime qu'environ 700 000 personnes par an connaissent une mort violente, le plus souvent due à un conflit armé. La faim et la pauvreté qui accompagnent la plupart des conflits violents provoquent le

⁹ [www.interpeace.org/index.php/About-Interpeace/5 Peacebuilding Principles.html](http://www.interpeace.org/index.php/About-Interpeace/5%20Peacebuilding%20Principles.html).

déplacement et la mort de centaines de milliers de personnes. La violence est généralisée dans de nombreux pays et on comptait encore 28 conflits « hautement violents » dans le monde en 2010¹⁰.

La violence a un impact dévastateur à bien des niveaux : humain, politique, culturel et environnemental. L'économie est elle aussi affectée négativement par les conflits violents, ces derniers provoquant en moyenne une décroissance de 2.2% par an¹¹. En cas de guerre, les ressources financières des pays sont en grande partie allouées au conflit au lieu d'être attribuées au bien être des populations. Ainsi, les dépenses militaires mondiales sont estimées à environ 1 204 milliards de dollars par an. En comparaison, les efforts de paix qu'ont effectués, entre autres, les pays membres de l'OCDE en 2006 ont été évalués à seulement 6 milliards de dollars¹² et l'Aide Publique au Développement des pays donateurs représentait 120 milliards de dollars en 2009¹³ (soit en moyenne 0,32% du PNB de l'UE).

De nombreuses « menaces » pèsent aujourd'hui sur la paix et la stabilité, et aucune région du monde n'est épargnée. La première d'entre elles semble venir des tensions et conflits générés par notre modèle de développement économique. Mentionnons ici les risques de conflits liés à la compétition accrue pour l'accès aux ressources naturelles qui se raréfient, notamment en raison de notre mode de développement et de consommation, de la croissance de la population et de la dégradation de l'environnement (pollutions, changement climatique, catastrophes naturelles). Selon le rapport du Programme d'Environnement des Nations Unies (UNEP), depuis 1990, dix-huit conflits violents ont été causés par l'exploitation des ressources naturelles et, au cours des dernières soixante années, au moins 40% des conflits violents intra-étatiques sont reliés aux ressources naturelles¹⁴. L'exploitation des ressources naturelles peut être impliquée dans toutes les phases d'un cycle de conflit : le déclenchement, l'intensité et la durée du conflit¹⁵. Les cas de la Sierra Leone (diamants), du Libéria (bois), de la RDC (étain, or, diamants, coltan) ou du Soudan (pétrole) ou sont aujourd'hui bien connus.

D'autres tendances ou phénomènes sont généralement avancés comme menaces potentielles : l'intensification des migrations, tant internes aux pays qu'internationales, le repli sur soi (identitaire), la montée de l'intolérance ethnique ou religieuse, les percées de l'extrémisme et du populisme, la fragilité des Etats démocratiques en construction, la rupture de confiance de plus en plus grande entre la population et ses élus, voire le rejet de la démocratie représentative en tant que système politique légitime et efficace. Même les aides humanitaires et au développement, bien que pécunies de bonnes intentions, peuvent être elles aussi vectrices de conflits, lorsque leur mise en œuvre ne tient pas suffisamment compte des modes de vie et des attentes des populations sensées en bénéficier.

Face à cette photographie quelque peu inquiétante de la situation, investir davantage dans la CP se justifie amplement. Rappelons notamment qu'« il vaut mieux prévenir que guérir », autrement dit qu'il est bien plus difficile et coûteux d'intervenir durant ou après un conflit qu'avant celui-ci.

4. Bref panorama des initiatives mises en œuvre aujourd'hui en matière de CP

La CP est un champ qui se développe rapidement et dont la valeur ajoutée est reconnue aux niveaux des institutions internationales, des Etats, de la société civile.

¹⁰ Heidelberg Institute for International Conflict Research, *Conflict Barometer 2010*, Department of Political Science, University of Heidelberg, 2011, http://www.hiik.de/en/konfliktbarometer/pdf/ConflictBarometer_2010.pdf.

¹¹ OCDE, *L'Evaluation des activités de la Prévention des Conflits et de la Construction de la Paix*, 2008, <http://www.oecd.org/dataoecd/36/20/39289596.pdf>.

¹² *Idem*.

¹³ OCDE, Tableau de l'Aide Publique au Développement, 14 avril 2010.

¹⁴ Programme d'Environnement des Nations-Unies (UNEP), *Du Conflit à la Consolidation de la Paix : Le Rôle des Ressources Naturelles et de l'Environnement*, p.5.

¹⁵ Berck Anne-Sylvie et De Jonghe Alexia, *Des conflits liés aux ressources naturelles. Les cas du Pérou et de la RDC.*, Commission Justice et Paix, 2007.

Au niveau des instances internationales

Au niveau de l'ONU, les instruments en matière de CP ne se limitent aux missions de « Maintien de la paix » (*peacekeeping*)¹⁶. En effet, une « Commission de l'ONU pour la Consolidation de la Paix » (CCP) a été créée en décembre 2005. Il s'agit d'un organe consultatif intergouvernemental de l'ONU qui appuie les efforts de paix dans les pays sortant d'un conflit. La CCP tente de rassembler une série d'acteurs concernés, dont les donateurs internationaux, les institutions financières internationales, les gouvernements et les pays qui fournissent des contingents. Elle mobilise des ressources, fournit des avis et propose des stratégies intégrées pour la construction de la paix et le redressement des pays en situation post-conflit et, s'il y a lieu, met en évidence toute déficience qui risque de compromettre la paix¹⁷.

Dans le cadre de la Politique européenne de sécurité et de défense (PESD), les Etats membres de l'Union européenne (UE) se sont engagés en 1999 à mettre en place une « Force de réaction rapide » dédiée aux opérations de paix. En 2007, la Commission européenne a inauguré un « Partenariat de la Construction de la Paix »¹⁸ (EU's *Peace-building Partnership*), qui est l'un des instruments de stabilisation géré par le nouveau Service Européen d'Action Extérieur (SEAE) qui fut instauré par le traité de Lisbonne. Il répond entre autres à la demande de la société civile d'être davantage reconnue par les institutions en charge de la CP et davantage impliquée dans la mise en œuvre des actions sur le terrain. Le Partenariat de l'UE entend donc permettre un dialogue plus structuré avec la société civile (échange d'informations, expertises, renforcement mutuel des capacités, etc.). Il soutient les organisations compétentes dans les situations pré-conflit, par exemple en développant des systèmes d'alerte précoce, en offrant des services de médiation et de réconciliation et en aidant à résoudre les tensions intercommunautaires. Il propose également des mesures de redressement en situation post-conflit ou post-catastrophe.

L'Union Africaine (UA) de son côté s'est dotée d'une stratégie pour la « Reconstruction et le Développement Post-Conflit » (UA - RDPC). Celle-ci vise l'intégration des systèmes de reconstruction et de renforcement de l'administration et de la fonction publique dans le cadre des initiatives post-conflit du continent. Mentionnons également la mise en place d'un « Partenariat Afrique-UE pour la Paix et la Sécurité » et l'« Architecture Africaine de Paix et de Sécurité » (APSA) mise en place par l'UA¹⁹. Le rôle de l'APSA est de traiter de la prévention, de la gestion et de la résolution des conflits en Afrique.

A ce jour, la capacité de ces mécanismes internationaux à intervenir de manière adéquate sur le terrain reste limitée. Bien souvent, ces organes ont des difficultés à dépenser les moyens financiers dont ils disposent, alors que des millions de personnes restent démunies. Certains, comme la CCP de l'ONU, se focalisent principalement sur les situations post-conflit, négligeant la prévention de conflits. Regrettons également qu'après s'être intégré au nouveau SEAE, le personnel de l'« Unité de Réponse aux Crises et de Construction de la Paix »²⁰, qui gèrera le « Partenariat de la Construction de la Paix » de la Commission Européenne, serait réduit à deux personnes. La Commission Européenne ne destine que 3% de ses ressources financières en matière de CP et de prévention des conflits à la société civile²¹.

¹⁶ En mars 2011, 15 missions de maintien de la paix sous l'égide de l'ONU sont en cours d'opération, comme par exemple la MONUSCO en RDC ou l'ONUSI en Côte d'Ivoire, <http://www.un.org/fr/peacekeeping/>.

¹⁷ <http://www.un.org/french/peace/peacebuilding/index.shtml>.

¹⁸ http://eeas.europa.eu/ifs/pbp_en.htm.

¹⁹ http://ec.europa.eu/europeaid/where/acp/regional-cooperation/peace/capacity_building/apsa_fr.htm.

²⁰ Avant la mise en service du SEAE, cette unité faisait partie de la Commission des Relations Extérieures (DG Relex).

²¹ EPLO (Bureau de Liaison de Construction de la Paix Européenne), *Plaçant la Paix au Cœur du Service d'Action Externe Européen*

Au niveau du gouvernement belge

Un « Service Consolidation de la Paix » des Affaires étrangères belges a été créé à la fin 2006 à la suite d'une fusion entre deux services existants: le service de Diplomatie préventive et celui de Prévention des conflits, qui dépendaient respectivement des Affaires étrangères et de la Coopération au développement²². L'objectif du service *Consolidation de la paix* est de financer des projets dans le domaine de la prévention des conflits²³, par exemple via le financement de projets déposés par la société civile belge et de l'étranger. Pour le financement de projets axés sur la *Diplomatie Préventive*, l'accent est mis sur la prévention et la résolution à court terme (généralement 1 an) de conflits pressants, et pour les projets axés sur la *prévention des conflits*, le financement porte sur des projets plus longs (généralement 3 ans) en vue de renforcer les institutions politiques, socio-économiques, juridiques et culturelles. Il s'agit surtout de renforcer la capacité institutionnelle au sein des pays post-conflit afin que le gouvernement puisse accomplir ses missions principales de manière efficace et non discriminatoire et par conséquent, contribuer à la consolidation de la paix. Soulignons que parmi les 6 thèmes prioritaires définis par ce Service figure « gestion efficace et équitable des richesses naturelles ».

Au niveau de la société civile

On trouve de nombreux réseaux internationaux d'ONG travaillant sur la CP, notamment le « Bureau de Liaison pour la Construction de la Paix »²⁴ (EPLO), l'« Alliance pour la Construction de la Paix »²⁵ (*Alliance for Peacebuilding*), le « Partenariat Global de la Prévention de Conflits Armés »²⁶ (GPPAC). Il y a aussi l'« Initiative pour la Construction de la Paix »²⁷ (*The Initiative for Peacebuilding*), initiée par l'ONG *International Alert* et financée par l'UE, à laquelle une dizaine d'autres ONG se sont jointes. Son objectif est de développer et d'exploiter les connaissances et l'expertise internationale dans le domaine de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix, afin de s'assurer que toutes les parties prenantes, y compris les institutions européennes, puissent accéder à une analyse indépendante afin de faciliter une prise de décision politique basée sur les informations et les expériences de terrain.

En Belgique, plusieurs ONG sont elles aussi actives dans le champ de la CP. La Commission Justice et Paix (CJP) fait partie de celles-ci, ainsi que certains de ses partenaires comme Pax Christi Vlanderen, RCN Justice et Démocratie, la Coordination Nationale Pour la Paix et la Démocratie (CNAPD) et l'*International Peace Information Service* (IPIS). CJP est également membre du « Réseau d'Action International des ONG sur les Armes Légères » (RAIAL).

CJP travaille sur les enjeux de Paix-Sécurité-Défense (OTAN et UE), sur le rôle de l'exploitation des ressources naturelles dans la dynamique des conflits, ainsi que sur les situations actuelles d'impunité et sur les anciens conflits en Afrique centrale et en Amérique latine, dont les traces sont encore visibles aujourd'hui. Pour CJP, une véritable réconciliation n'est possible que si un travail de mémoire et de justice est mené, avec la volonté et l'appui d'acteurs locaux et internationaux. Depuis 2004, CJP a publié plusieurs dizaines d'analyses et d'études sur ces thèmes liés à la CP²⁸. L'élaboration de ce contenu a été en partie nourrie par la réalisation d'un projet d'« Appui à la lutte contre l'impunité et au processus de réconciliation en RD Congo », réalisé entre 2007 et 2009 en partenariat avec le Centre d'Etude des Crises et des Conflits Internationaux (CECRI) de l'UCL et la Commission Episcopale Justice et Paix du Congo. Ce projet fut financé par le Service Consolidation de la Paix des Affaires étrangères belges.

²² http://diplomatie.belgium.be/fr/politique/themes_politiques/paix_et_securite/prevention_des_conflits_et_consolidation_de_la_paix/.

²³ En 2009, ce service disposait d'un budget de 31,1 millions d'euros.

²⁴ <http://www.eplo.org/>.

²⁵ <http://www.allianceforpeacebuilding.org/>.

²⁶ <http://www.gppac.net/page.php?id=1>.

²⁷ http://www.initiativeforpeacebuilding.eu/about_us.php.

²⁸ Ces documents sont accessibles sur le site www.justicepaix.be.

5. Aller au bout du concept : pour une approche systémique de la CP

On le constate, le champ de la CP est composé d'une multitude d'acteurs et d'approches qui implique *de facto* un morcellement des actions et une difficulté à avoir un impact significatif sur le terrain. Bien souvent aussi, les réponses aux conflits visent la gestion de ces conflits plutôt que leur résolution ou la prévention²⁹ ou alors les organisations se spécialisent sur l'une ou l'autre approche, sur certains secteurs d'activités. Autrement dit, il manque encore à la CP les moyens d'une approche intégrant de manière plus cohérente et systématique les différents processus de la prévention, de la gestion et de la résolution des conflits.

Face à ce constat, de plus en plus d'acteurs affirment la nécessité d'une approche systémique de la CP. Il s'agit tout d'abord de faire la promotion de mesures institutionnelles et socio-économiques aux niveaux local, national et international, qui traitent directement des causes sous-jacentes et transforment les dynamiques des conflits. La sensibilisation à la paix ne se justifie pas que dans les contextes à risques ou de conflits réels, mais devrait être intégrée de manière transversale aux réflexions sur les autres grands enjeux de société et aux politiques mises en œuvre pour y répondre.

Parmi ces dernières, les politiques de développement, et le cortège de réformes économiques qu'elles entraînent (libéralisations, privatisations, etc.), sont particulièrement pointées du doigt. De nombreux pays peuvent être cités en exemple où la politique de développement prônée par l'Etat, bien souvent sous la pression des Institutions Financières Internationales (Banques Mondiales, FMI), appauvrit une part importante de la population et détériore les conditions de vie (sanitaires, environnementales, etc.). Or, la pauvreté et la détérioration des conditions de vie constituent un terreau particulièrement propice à l'exacerbation des tensions (sociales, communautaires, etc.) et au déclenchement des conflits. Force est de constater que les politiques de développement ne sont que très peu sensibles aux enjeux de la CP, celles-ci étant en général conçues pour générer un maximum de richesses à court terme. La question de l'équité de la redistribution de ces richesses, notamment celles générées par l'exploitation des ressources naturelles, est bien souvent éludée alors qu'elle est un élément-clé en matière de prévention des conflits et de construction d'une paix durable.

Le dialogue et les partenariats autour de la CP ne devraient pas uniquement concerner les décideurs politiques, la société civile ou le secteur humanitaire, mais aussi le monde de l'enseignement, le secteur privé, le monde judiciaire, les communautés ethniques ou religieuses, les cercles académiques et les médias, afin d'aboutir à une vision commune et convaincante de la paix et de permettre à chacun de connaître son rôle et sa responsabilité dans son maintien. Autrement dit, le travail de la CP commence par la promotion d'une vision partagée de la société et d'une culture de la paix sur base desquelles on peut ensuite construire « une infrastructure ou une architecture de paix » institutionnelle qui régule les domaines économique, politique, social et culturel de la vie en société.

6. Conclusion

La CP peut jouer un rôle prépondérant dans la lutte contre le cycle dévastateur de la violence. Mais, il s'agit d'un concept qui a besoin d'être davantage reconnu par les instances internationales et les gouvernements. Plus d'investissements (financier, politique) sont nécessaires si l'on veut avoir un vrai impact de changement dans les zones de conflits violents.

Nécessité d'une meilleure coordination entre les acteurs de la CP

Les structures et mécanismes actuels de la CP ne sont pas suffisamment coordonnés pour répondre aux différentes menaces qui pèsent sur la paix. Les instances internationales, les gouvernements et les ONG essaient pourtant de mettre en œuvre des initiatives et des projets autour de partenariats pour la CP. Mais au sein de ces initiatives et projets, le dialogue entre les acteurs reste difficile.

²⁹ Paul van Tongeren, *Les Infrastructures pour la Paix*, le Partenariat Global de la Prévention de Conflits Armés (GPPAC), Juillet 2010.

Le dialogue autour de la CP doit aussi impérativement s'élargir aux acteurs que sont les entreprises (secteur privé), les mondes judiciaire et de l'enseignement, les communautés locales, les médias et les citoyens.

Besoin d'une approche systémique

Afin de mettre en place un tel dialogue, l'approche systémique de la CP est d'une grande utilité. Elle prône l'élaboration et la circulation d'une véritable « culture de paix » à tous les niveaux de la société, depuis l'individu jusqu'aux formes multiples de l'organisation collective. Autrement dit, la CP ne peut se réduire à un domaine réservé à des spécialistes ou à la sphère institutionnelle. Il est souhaitable que les citoyens s'en saisissent et en deviennent les principaux acteurs.

La gestion durable des ressources naturelles comme aspect clé de la CP

Des ressources telles que l'eau, les hydrocarbures, les minerais ou encore les terres sont aujourd'hui l'objet de nombreux appétits économique et géostratégique nuisibles à la paix. Il nous faut donc rappeler qu'une action politique et collective d'envergure portant sur la gestion des ressources naturelles reste nécessaire afin d'empêcher la perpétuation ou l'émergence de conflits violents.

Toby Reigeluth, Stagiaire
Frédéric Triest, Chargé de recherches et plaidoyer
Commission Justice et Paix, Mars 2011